



## Ligne edf passe en ma propriete...

Par **morelli**, le **17/07/2009** à **12:23**

Bonjour,  
Depuis une vingtaine d'années la ligne edf passe au dessus de chez moi. Depuis au moins autant d'années Edf quand j'avais un problème d'arbres qui touchaient les fils, déplaçait une équipe pour élaguer à ma demande... Il y avait cependant plusieurs années que cela n'était pas arrivé. Hélas cet hiver la neige a fait plier un grand cyprès et la ligne a bien failli être en dérangement! J'ai appelé à l'aide cet hiver. une équipe est venue et a fait tomber la neige me disant qu'ils revendraient dès que possible. Je ne les ai plus revu.. J'ai écrit à la direction de mon nouveau secteur (Strasbourg) pour la Haute Provence. On a fini par me répondre que l'on allait soumettre mon cas et d'attendre. J'ai attendu jusque fin mai Téléphone, on me répond que mon cas est à l'étude. Et il y a quelques jours on me téléphone depuis Digne je crois et l'on me dit que cela ne se fait plus d'intervenir comme auparavant, que l'on est venu voir sur place, que c'est deux fois rien, et in fine que je fasse intervenir une entreprise à mon compte. Je souhaiterais savoir 1) ce que je dois faire? 2) A qui impute le dégagement de la ligne et la taille réellement? Merci de votre réponse. Veuillez agréer mes remerciements et mes salutations.